Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260616-DELIB2026074-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juin 2026

Date de convocation :
11 juin 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 20

Arrivé (s) en cours de séance : 1

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.074

Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)

Le seize juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Valérie DUVAL, Yves THILLOU, Delphine NORMAND, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Agnès GOUBET, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

Arrivée en cours de séance : Gaëlle LE LAN (participe au vote à compter de la délibération n° Délib.2026.063).

Absents excusés : Stéphane ROBERT (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Marie-Agnès GENDRON (Pouvoir à Valérie DUVAL).

Secrétaire de séance : Laurent MAJCHRZAK

Modification du règlement intérieur du cimetière communal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération n° 2018.070 du 7 juin 2018, le conseil municipal a décidé d'approuver le règlement intérieur du cimetière.

Ce règlement a été élaboré pour définir un certain nombre de mesures permettant d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité et le maintien du bon ordre dans le cimetière communal.

Des modifications et précisions ont été apportées à ce règlement concernant notamment :

- L'accès au cimetière des chiens guides ou d'assistance pour personnes malvoyantes ou en situation de handicap.
- La lutte contre le vol.
- Le dépôt en ossuaire.
- L'intervention des entreprises et des concessionnaires.
- La procédure de renouvellement, de conversion ou de rétrocession des concessions.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur du cimetière communal modifié.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260616-DELIB2026074-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition (votants 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23). Un exemplaire de ce règlement sera annexé à la présente délibération.

Extrait délivré conforme, le 22 juin 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Laurent MAJCHRZAK
Mairie de Bourg-des-Comptes 35	